



# Grain d'SEL

VOLUME 47, NUMÉRO 3

2019-11-01

DANS CE  
NUMÉRO :

## Rachat de service RREGOP

**Rachat de service  
RREGOP** 1

Lorsque vous vous absentez plus de 30 jours civils consécutifs ou encore plus de 20 % d'une tâche, vous ne cotisez pas à votre régime de retraite pour ces absences. Ces absences, si vous étiez sous contrat, peuvent être rachetées. Les absences pour invalidité, lorsque vous recevez de l'assurance-salaire, n'ont pas à être rachetées.

**Formation  
RREGOP (pour  
tous)** 2

Si vous avez terminé un congé à la fin de l'année dernière, il est grand temps de penser à effectuer le rachat au RREGOP, car lorsqu'un rachat est effectué dans **les 6 mois suivant la fin du congé**, vous n'avez qu'à payer la cotisation que vous auriez payée si vous aviez été au travail ainsi que la part de l'employeur (dans le cas des absences pour congés parentaux, au-delà du congé de maternité de 21 semaines, vous n'avez qu'à racheter votre part et non celle de l'employeur). Le 6 mois est déterminé à compter de la fin du congé et la réception de la demande de rachat à Retraite Québec fait foi du délai. Si votre congé se terminait le 30 juin 2019, votre demande de rachat doit être reçue par Retraite Québec au plus tard le 30 décembre 2019. Si vous dépassez le délai de 6 mois et que vous souhaitez racheter, il vous en coûtera plus cher, ce coût étant déterminé par une échelle en fonction de votre salaire et de votre âge au moment du rachat. Si vous pensez racheter des absences qui remontent à plus de 6 mois, pensez racheter avant votre anniversaire ou avant une augmentation de salaire.

**Session  
préparatoire à la  
retraite (une seule  
fois en carrière)** 2

Pour effectuer un rachat, vous devez remplir le formulaire 727 disponible sur le site Web du SEL ([www.selcsq.net](http://www.selcsq.net)). Votre employeur actuel doit aussi en compléter une partie, vous devez donc faire parvenir votre formulaire 727 à Janie St-Georges, aux ressources humaines. De plus, votre employeur doit également compléter le formulaire 728. Prévoyez donc de ne pas commencer vos démarches trop près de l'échéance. Quand vous aurez les deux formulaires complétés entre vos mains, faites-les parvenir à Retraite Québec en courrier recommandé. Retraite Québec prendra un certain temps à vous répondre. Lorsqu'ils auront terminé de calculer le coût de votre rachat, ils vous feront parvenir une proposition de rachat. Vous aurez 60 jours pour l'accepter, mais vous n'êtes pas tenu de le faire. De plus, vous aurez des possibilités de paiements étalés à un taux d'intérêt avantageux. Vous pouvez aussi effectuer vos rachats à l'aide de REER.

**KARINE RONDEAU**

Responsable de  
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Pour parler de toutes situations de rachat, n'hésitez pas à communiquer avec Karine Rondeau au 450-753-4226 poste 228 ou par courriel au [krondeau@selcsq.net](mailto:krondeau@selcsq.net).

## Formation RREGOP (pour tous)

Parce qu'il n'est jamais trop tôt pour s'occuper de sa retraite, le **Syndicat de l'enseignement du Lanaudière** organise une soirée d'information sur votre fonds de pension qu'est le RREGOP. Cette formation s'adresse à toutes les personnes, et ce, **peu importe votre âge**, car il n'est jamais trop tôt pour être informé du fonctionnement de notre fonds de pension. Tous les aspects de celui-ci seront abordés tel que son **fonctionnement, les absences cotisées, les absences à racheter (congé sans traitement, congé de maternité...), la retraite progressive et les autres diminutions de tâches en cours de carrière.**

**Quand :** le mercredi 27 novembre de 17 h à 20 h 30

**Où:** Au centre Alain-Pagé (10, rue Pierre de Coubertin, St-Charles-Borromée)

Un buffet froid sera servi sur place pour le souper.

Vous devez vous inscrire auprès de Nathalie Gervais avant le 22 novembre ([ngervais@selcsq.net](mailto:ngervais@selcsq.net) ou 450-753-4226 poste 221) afin de nous permettre de prévoir la quantité de repas.

Ne pas confondre cette formation sur le RREGOP avec la session préparatoire à la retraite qui aura lieu les 21 et 22 février 2020 et qui s'adresse aux personnes âgées de plus 52 ans qui sont à quelques années (2-3 ans) de leur retraite.

## Session préparatoire à la retraite (une seule fois en carrière)

Comme par le passé, le SEL organise une session préparatoire à la retraite où seront abordés tous les aspects relatifs à celle-ci, dont **le fonctionnement du RREGOP, les assurances, l'aspect financier, le droit relatif aux retraités, l'aspect psychosocial de la retraite.**

Cette session préparatoire financée par le comité de perfectionnement se tiendra les : **vendredi 21 et samedi 22 février 2020** au Château Joliette. Des conférenciers viendront vous présenter les divers sujets et les repas sont fournis sur place. Votre absence de l'école est sans frais pour vous.

Vous êtes admissibles à participer à cette session si vous répondez aux deux conditions suivantes :

- ◆ N'AVOIR JAMAIS PARTICIPÉ À LA SESSION;
- ◆ AVOIR AU MOINS 52 ANS AU 21 FÉVRIER 2020.

Commencez à y penser dès maintenant et surtout placez ces dates à votre agenda. Si vous avez l'intention de vous inscrire, les formulaires d'inscription et de demande d'état de participation sont en pièces jointes au présent courriel. Pour obtenir une analyse personnalisée de votre dossier, les **documents suivants sont nécessaires** : l'état de participation (faites le venir avec le formulaire joint au courriel) ou en téléphonant au 1-800-463-5533 et du relevé de participation 2018 (un document reçu par tous dernièrement). Notez que les places sont limitées. Pour vous inscrire, retournez le formulaire d'inscription et les documents nécessaires à Nathalie par courriel au [ngervais@selcsq.net](mailto:ngervais@selcsq.net) ou par fax au 450-753-3717. Pour toutes informations, veuillez communiquer avec elle au 450-753-4226 poste 221.